



Résiliation d'engagement possible ?

Par **Sauton**, le **22/11/2008** à **12:36**

Bonjour,

J'ai signé un mandat avec une société pour l'achat d'un véhicule à l'étranger sur Saint Nazaire (mandataire).

Cela a été fait le 19 novembre 2008.

Il n'y a pas de délai de rétractation de noté sur le mandat et je n'ai versé encore aucun acompte.

Il y a cependant de noté que si je souhaitais annulé cet achat pour quelque motif que ce soit, je devrais verser une pénalité équivalente à 10% du montant engagé.

Je souhaite annulé cet achat : puis-je le faire sans avoir à payer ces pénalités ?

Si oui, quelle procédure réaliser ?

Merci par avance pour votre réponse.